



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christelle DUBOS

Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé

COMMUNIQUE DE PRESSE

COVID-19 : mobilisation des étudiants en travail social

Le 24 mars 2020

Mme Christelle Dubos annonce la constitution d'une réserve sociale avec la mobilisation des étudiants en travail social volontaires pour prêter main forte aux établissements sociaux et médico-sociaux en période épidémique.

L'épidémie de COVID-19 que connaît la France ne doit pas mettre en danger l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles, qu'ils soient pris en charge par des structures sociales ou médico-sociales. Afin de soutenir ces établissements qui du fait des mesures de confinement ou de l'épidémie seraient en difficultés, le Gouvernement prévoit la mobilisation des étudiants en travail social.

Les étudiants en travail social pourront, en stage ou en CDD, continuer à assurer la continuité de la prise en charge de leurs publics. Les préfetures avec l'appui des commissaires à la lutte contre la pauvreté font remonter les besoins des établissements et permettront de faire le lien avec les centres de formation.

Cette mobilisation peut concerner 40 000 étudiants en travail social qui ne sont pas actuellement en stage et qui pourront s'engager pour soutenir l'activité des établissements sociaux et médico-sociaux :

- Les EHPAD et établissements d'accueil de personnes en situation de handicap.
- Les établissements d'hébergement : Centre d'hébergement d'urgence (CHU), les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et les accueils de jour.
- Les établissements de protection de l'enfance et d'accueil d'enfants en situation de handicap : Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et Instituts médico-éducatifs (IME)
- Les établissements d'accueil du jeune enfant : crèches réquisitionnées, micro-crèches.

Cette réserve sociale est d'ores et déjà en cours de constitution et a vocation à contribuer activement au maintien de l'action sociale et médico-sociale.

« Nous devons tout faire pour éviter qu'à la crise épidémique ne s'ajoutent des drames sociaux. L'accompagnement qu'apportent les travailleurs sociaux aux personnes les plus en

difficultés dans la vie ne peut pas s'arrêter sans faire peser de lourdes conséquences. C'est notre devoir et notre responsabilité de maintenir l'accompagnement des plus fragiles en cette période de crise. » Christelle Dubos, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé.

Contacts presse :

Cabinet de Mme Dubos - sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr